



FORMATION CONTINUE

La Validation des Acquis (VAE ou VAPP)

Notre approche

VAE ou VAPP, deux tremplins pour évoluer, deux projets différents !

VOUS AVEZ DE L'EXPERIENCE ET VOUS SOUHAITEZ VALIDER VOS ACQUIS ... :

- Pour obtenir totalement ou partiellement un diplôme ? Il convient d'utiliser le **dispositif VAE** (Validation des acquis de l'Expérience)
- Pour reprendre vos études sans avoir le niveau requis ? Il convient alors d'utiliser le **dispositif VAPP** (Validation des acquis personnels et professionnels)

Nos prestations

Deux dispositifs : VAE et VAPP

	VAE = OBTENTION	VAPP = ACCES
Objectifs	Attribution d'une partie ou de la totalité d'un diplôme avec préconisations le cas échéant	Autorisation d'inscription dans une filière sans satisfaire aux conditions requises de diplôme ou de titre
Durée d'expériences requise	3 ans d'activité salariée, non salariée ou bénévole	Pas de minimum, mais 2 ans d'interruption d'études (3 ans en cas d'échec)
Diplômes concernés	Tous les diplômes inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles	Tous les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur
Acquis validables	Toutes compétences et connaissances en rapport avec le diplôme visé	Toutes formations/études, stages, expériences professionnelles et personnelles
Conséquence de la décision	Attribution de la totalité du diplôme OU Attribution définitive de parties de diplômes accompagnée de préconisations pour terminer le diplôme	Autorisation d'inscription dans la filière demandée et l'université sollicitée
Examen du dossier	Par un jury composé d'enseignants (en majorité) et de professionnels, qui décide puis informe le Président qui notifie au candidat	Par une commission, composée d'enseignants qui proposent une décision, notifiée par le Président
Types de décision	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation totale ▪ Validation partielle et préconisations (suivre 1 formation, produire un dossier, mémoire ou rapport dans un délai donné) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis favorable ▪ Avis défavorable avec réorientation lorsque cela est possible

Notre équipe

- Un Référent à votre écoute tout au long de votre démarche (accueil, information, aide à la constitution du dossier de financement, organisation du jury...)
- Un réseau d'enseignants et de professionnels participant à l'accompagnement et/ou aux jurys.

Lieux de formation

- Les accompagnements peuvent se dérouler à l'IUT, en présentiel ou à distance via le téléphone ou par courriel.
- La présence pour le jury VAE est obligatoire.

Quelques chiffres

La Validation des acquis à l'Université Jean Monnet, c'est :

- Une **centaine de diplômes** pour une grande variété de disciplines (Arts Lettres Langues, Droit, Economie et Gestion, Sciences Humaines et Sociales, Sciences et Techniques, Sport et Santé)
- **99%** de réussite pour l'accès en formation (**VAPP**) en 2015
- **95%** des candidats obtenant un diplôme complet (**VAE**) en 2015
- **20 passages en jurys VAE** en 2015 soit un nombre de candidats permettant un accompagnement individualisé de qualité.

Ils nous font confiance

François C. 45 ans, a validé une Licence Professionnelle Intervention Sociale

« J'étais titulaire d'un BAC professionnel et j'avais cumulé plus de 25 ans d'expérience en lien avec l'intervention sociale à travers différents postes. J'ai entamé une VAE en choisissant de me faire accompagner pour obtenir une reconnaissance de mon expérience. Ce fut une démarche longue et parfois difficile car il s'agit d'un travail à part entière et il faut être prêt à y consacrer du temps mais cela vaut vraiment le coup ! Valider ce diplôme m'a permis d'évoluer d'un niveau IV à un niveau II en reconnaissant mon expérience par un diplôme national ! Au-delà du diplôme, grâce à l'introspection que la démarche requiert, j'ai pu faire le point sur ce que je sais faire dans des domaines variés et cela est très valorisant. »

Contact

Christelle PAVET
Responsable Pôle Scolarité – Formation Continue
Tél : 04 77 44 89 17i
Iut-roanne-fc@univ-st-etienne.fr